



SYNTEF-CFDT

Syndicat National Travail Emploi Formation

Fédération CFDT PSTE

**Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social**

ANACT

Paris, le 19 mai 2017.

LETTRE OUVERTE A LA MINISTRE CHARGÉE DU TRAVAIL

Face à la réforme continuelle de nos services du Ministère anciennement dénommé du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, nous vous interrogeons sur le devenir des missions régaliennes des politiques de l'emploi, sur notre système d'inspection du travail et plus largement sur l'évolution de notre droit du travail.

DE VRAIS MOYENS POUR UNE VRAIE AMBITION !

Service Public de l'Emploi : pas d'Emploi sans Etat !

Inspection du travail : laissez aux réformes le temps de prendre forme.

Effectifs : des réductions qui rongent nos missions... Et vos agents !

Dialogue social : pas de progrès social sans dialogue social...

Nous nous interrogeons et nous vous interrogeons.

Sur les services de l'emploi,

Nous ne remettons pas en cause l'ambition louable d'une meilleure organisation des missions de notre ministère permettant, au vu des priorités de ces dernières, de rendre un meilleur service aux citoyens, tout en respectant l'égalité de traitement des publics.

Mais dans les faits, la mise en œuvre de la RGGP, de la MAP et aujourd'hui du projet « 3MO » (Modernisation des Missions, des Moyens et des Organisations) mené par la délégation générale au pilotage des DIRECCTE/DIECCTE (DGP)–se traduisent surtout par des baisses d'effectifs dans nos services.

Rien qu'entre 2009 et 2017, les effectifs de référence des DIRECCTE ont diminué de près de 20 %, passant de 9 826 à 7 983,6 (ETP rémunérés). Cette situation trouvant une résonance particulière au sein des pôles 3E où « les effectifs des services emploi » ont diminué de 13% entre 2008 et 2014.

Au regard de ces chiffres la garantie réaffirmée par votre prédécesseur que les politiques de l'emploi seraient toujours pilotées par l'Etat nous laissent perplexes.

C'est dans ce contexte que le nouveau processus de décentralisation entamé dans certaines régions (négociation conseils régionaux/préfecture), nous a été présenté comme la nouvelle solution pour atteindre la performance optimale en matière d'emploi.

Mais la plateforme commune Etat-Régions « Ensemble pour l'Emploi » du 30 mars 2016, si elle écarte à priori tout transfert ou mise à disposition de services, les rend à postériori possible après une évaluation finale des conventions de délégation conclues.

Alors oui, la perspective de délégations de compétences à géométrie variable selon les régions et donc d'organisations des DI(R)ECCTE différentes, impactent fortement l'égalité des territoires et potentiellement l'égalité de traitement des agents de notre administration.

LE SYNTEF-CFDT ne s'oppose pas par principe à ce que les Régions et des opérateurs puissent traiter au plus près les politiques qui visent à former les demandeurs d'emploi, les aider à trouver du travail et les accompagner.

Les CREFOP vont permettre de dégager les axes fondateurs des politiques emploi-travail-économie-formation, au plus près des besoins des territoires.

Reste qu'une loi Notre non aboutie provoque d'avantages d'agitations institutionnelles entre services de l'Etat et Conseil Régionaux que de véritables articulations de moyens sous une gouvernance quadripartite.

Alors que l'Etat reste en théorie le garant de l'égalité et de la neutralité des politiques publiques sur l'ensemble du territoire, ses capacités d'intervention sont en réalité diminuées par les transferts de missions, les baisses d'effectifs et le constant infléchissement des moyens d'interventions. Les citoyens continuent pourtant inexorablement d'en appeler à l'Etat et donc à ses agents, à nous.

Dés lors nous nous interrogeons et nous vous interrogeons sur le devenir et le rôle des agents des DI(R)ECCTE qui, faut-il le rappeler, sont formés et compétents sur les champs de l'emploi, du travail et de l'économie et assurent un travail transversal entre les différents pôles.

Pourrons-nous enfin exercer nos-métiers avec une vision claire de l'avenir ?

Pour le SYNTEF-CFDT, le temps est venu de se poser les bonnes questions : « quel Etat pour quelles Missions » et non pas « quelles Missions pour quel Etat », « quelles missions avec quels moyens » ?

Au lieu de prendre le problème à l'envers à l'image de notre administration qui s'est engagée dans une revue des missions afin de décider au regard des effectifs restants, quelles missions peuvent être maintenues et lesquelles ne le seront pas.

Sur le système de l'Inspection du Travail,

Après 4 ans de bouleversements continus (réforme « ministère fort », réorganisations de service, changements législatifs et réglementaires), laissez l'Inspection du travail remplir ses missions !

Le SYNTEF-CFDT a accueilli favorablement la réforme du Ministre Michel SAPIN qui a consisté à regrouper des sections d'Inspection au sein d'Unités de Contrôle, ce qui a permis de mutualiser des moyens et de renforcer le collectif de travail et donc notre efficacité et notre cohésion.

Tout en demandant de nouveaux pouvoirs pour améliorer l'action de l'inspection du travail. Ces nouveaux pouvoirs sont essentiels à nos yeux et s'ils sont en vigueur, il convient d'œuvrer fermement pour nous les approprier et adapter ainsi notre action.

Cependant, force est de constater que l'Inspection se voit, elle aussi, visée par une logique budgétaire de plus en plus violente qui amène à des suppressions de section, des disparitions abruptes d'agents de renforts !

Cela augmente mécaniquement pour la plupart des agents de contrôle la charge de travail : le nombre de salariés à recevoir, le nombre d'entreprises à suivre, le nombre de décisions administratives à prendre, le nombre de chantiers du bâtiment à contrôler...Jusqu'où irons-nous ainsi ?

Pourtant dans le même temps, paradoxalement, notre administration demande à ce qu'il y ait plus d'intervention sur le terrain, en particulier sur les champs du travail dissimulé et de la fraude au détachement, sur l'amiante, sur le secteur des transports, et une implication sur la veille sociale, ou encore de l'emploi des jeunes. Et passe sous le tapis, au moins officiel, l'appui aux instances représentatives du personnel, base du dialogue social que vous affirmez défendre.

Nous sommes également inquiets sur l'avenir des services de renseignements au sein de notre ministère. Cette pierre angulaire de nos services, à laquelle les usagers les plus en difficultés sont attachés mais qui devrait désormais aussi pouvoir répondre aux sollicitations des TPE en lien avec des relais externes.

Le SYNTEF-CFDT n'est pas opposé par principe à l'évolution des missions de nos services de renseignement mais s'interroge sur l'efficacité de la qualité du service rendu à terme.

En effet, il est paradoxal de constater, dans un contexte de baisse d'effectifs (départs en retraites et absence de recrutement de catégorie B sur ce type de postes), d'imaginer pouvoir continuer à faire face aux sollicitations nombreuses des usagers, au téléphone ou en rendez-vous, notamment pour les publics les plus en difficultés.

Sur le dialogue social au sein de notre ministère,

Trop souvent le dialogue social reste, dans notre administration, cantonné à des pratiques de concertations, comme en témoignent la mise en œuvre de la réforme territoriale et l'information purement formelle donnée aux syndicats dans certains CTSD des DI(R)ECCTE.

Pour le SYNTEF-CFDT seul le renforcement du dialogue social et des moyens d'actions sur les questions d'intérêt collectif permettra d'assurer le développement de la place de la négociation dans notre fonction publique.

A ce titre un premier accord vient d'être signé sur « l'égalité de traitement et la lutte contre les discriminations » à l'issue d'un véritable cycle de négociation où le dialogue ouvert et responsable des acteurs qui ont été à l'œuvre doit faire école.

Nous attendons maintenant que les négociations prévues par votre prédécesseure sur la carrière des Contrôleurs du travail et celle des représentants du personnel s'engagent sans délai.

La concertation engagée sur la transformation de l'emploi des agents de la filière administrative (de la catégorie C vers la catégorie B et des agents de catégorie B vers la catégorie A) doit également se poursuivre sous la forme d'une véritable négociation incluant l'augmentation du nombre des agents concernés.

La poursuite du plan Sauvadet doit être négociée en revoyant à la hausse le nombre de postes ouverts à la titularisation pour les agents contractuels.

Le projet immobilier en cours pour l'administration centrale doit également s'inscrire dans une véritable négociation.

Pour toutes ces raisons, le SYNTEF-CFDT, qui s'inscrit totalement dans une dynamique porteuse de progrès social vous demande de « faire du débat démocratique et du dialogue social les leviers du changement * » :

Dans l'attente de vous lire,

Le SYNTEF-CFDT

*Réponse du candidat Emmanuel Macron aux questions de la CFDT lors de la campagne présidentielle sur la vision du travail au XXIème siècle, la protection de tous et l'émancipation de chacun, l'emploi de qualité et de nouveaux modes de développement, le sens de l'action publique, le projet européen et enfin, le débat démocratique et le dialogue social comme leviers du changement.